Reçu au titre des dons Numéro d’ordre du reçu Cerfa n° 11580\*04 à certains organismes d’intérêt général

*Article 200, 238 bis et 978 du code général des impôts (CGI)*

Bénéficiaire des versements

# Nom ou dénomination :

**Club de tennis de table – Bruille les Marchiennes**

# Adresse :

N°.............. Rue **Rue .Roger Salengro**...............................................................................................................

Code Postal **59490** Commune **Bruille les Marchiennes**

# Objet :

**Pratique et développement du tennis de table**

............................................................................................................................................................................................

............................................................................................................................................................................................

# Cochez la case concernée (1) :

 Association ou fondation reconnue d’utilité publique par décret en date du …… …… …… publié au Journal officiel du ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du

Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d’utilité publique par arrêté en date du …… …… ……

 Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et

L. 719-13 du code de l’éducation

 Fondation d’entreprise

 **Oeuvre ou organisme d’intérêt général**

 Musée de France

 Etablissement d’enseignement supérieur ou d’enseignement artistique public ou privé, d’intérêt général, à but non lucratif

 Organisme ayant pour objectif exclusif de participer financièrement à la création d’entreprises

 Association cultuelle ou de bienfaisance et établissement public reconnus d’Alsace–Moselle

 Organisme ayant pour activité principale l’organisation de festivals

 Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficultés ou favorisant leur logement

 Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)

 Etablissement de recherche public ou privé, d’intérêt général, à but non lucratif

 Entreprise d’insertion ou entreprise de travail temporaire d’insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail)

 Association intermédiaire (article L.5132-7 du code du travail)

 Ateliers et chantiers d’insertion (article L.5132-15 du code du travail)

 Entreprises adaptées (article L.5213-13 du code du travail)

 Agence nationale de la recherche (ANR)

 Société ou organisme agrée de recherche scientifique ou technique (2)

 Autres organismes : ................................................................................................................................................................

1. ou n’indiquez que les renseignements concernant l’organisme
2. dons effectués par les entreprises

**Donateur**

...........................................................................................................

Prénoms :

Code Postal .. Commune

Nom :

Adresse :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Forme du don :**   Acte authentique |  Acte sous seing privé |  Déclaration de don manuel  **Autres** |
| **Nature du don :**   Numéraire |  Titres de sociétés cotés |  **Autres** (4) |

1. L’organisme bénéficiaire peut cocher une ou plusieurs cases.

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d’impôt, la somme de :

Somme en toutes lettres : .......................................................................................................................................

Date du versement ou du don : …… …… …… .

Le bénéficiaire certifie sur l’honneur que les dons et versements qu’il reçoit ouvrent droit à la réduction d’impôt prévue à l’article (3) :  **200 du CGI**  238 bis du CGI  978 du CGI

**En cas de don en numéraire, mode de versement du don** :

 Remise d’espèces

 Chèque

 Virement, prélèvement, carte bancaire

L’organisme bénéficiaire peut, en application de l’article L. 80 C du livre des procédures fiscales, demander à l’administration s’il relève de l’une des catégories d’organismes mentionnées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Il est rappelé que la délivrance irrégulière de reçus fiscaux par l’organisme bénéficiaire et susceptible de donner lieu, en

**que le donateur n'a pas demandé le remboursement de ses frais engagés dan s l'exercice de ses activités associatives dont il a établi le relevé détaillé, qu'il tiendra à la disposition de l'administration fiscale et qui fait l'objet de ce reçu ouvrant droit à réd uction d'impôts p o u r la somme de : €**

1. So mme en to u tes lettres :
2. Date de paiement :

Date et signature du président Date et signature du trésorier Date et signature de l’intéressé